

CR du conseil municipal du 10 septembre 2021, 18 h 00

Convocation envoyée et affichée le 3 septembre 2021

Présents : Gérard Barthomeuf, Sébastien Bonnaterre, Jeannot Bouche, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Martine Defay, Estelle Klein, Alain Rolland, Isabelle Roussel

Pouvoirs : Annick Sylvain à Jeannot Bouche / Richard Weissbrod à Isabelle Roussel

Secrétaire de séance : Isabelle Roussel

1. Validation du procès-verbal du conseil du 26 août 2021

Ce PV est validé à l'unanimité (9+2/11).

2. Choix d'une entreprise pour la réalisation des travaux de voirie à Faucon

Madame le maire rappelle qu'un appel d'offres restreint a été lancé pour la réalisation des travaux de voirie de Faucon. Trois entreprises y ont répondu. L'entreprise Chambon a indiqué ne pas être en mesure de faire une offre vu les délais. L'entreprise Marquet a fait une seule proposition correspondant à la solution de base pour un montant de 54 478,80 € HT. L'entreprise Colas a fait une proposition de base (montant de 75 111,78 € HT) et a proposé deux variantes, la première pour un montant de 67 236,38 € HT, l'autre pour un montant de 64 201,98 € HT. Ces offres ont été étudiées par le maître d'œuvres AB2R et par la commission travaux.

Madame le maire rend compte des notes obtenues par chaque entreprise pour chaque proposition, selon les critères d'évaluation retenus, à savoir le prix pour 60 % et la technique pour 40 %. Elle tient les résultats de l'analyse des offres et les devis à disposition de chacun. Il est apparu que la variante n°1 proposée par l'entreprise Colas (grave émulsion en reprofilage et enrobé à froid pour la couche de roulement) au prix de 67 236,38 € HT est l'offre la mieux-disante.

Décision du CM : après avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité des voix le choix de l'entreprise Colas et de la variante n° 1 pour un montant de 67 236,38 € HT (9+2/11).

3. Achat du terrain destiné à devenir une aire de broyage

Madame le maire rappelle au conseil qu'il avait donné son accord pour l'achat d'un terrain destiné à devenir une aire de broyage. Son prix vient d'être officiellement accepté par le vendeur. Il convient maintenant de concrétiser l'achat.

Décision du CM : le conseil approuve à l'unanimité des voix l'acquisition de ces parcelles pour un montant de 2 5887,73 € hors frais de notaire et charge Madame le maire de procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition (9+2/11).

4. Divers

- Une habitante de Tapon souhaite que la commune remette en état un chemin, non cadastré, utilisé par elle-même et des agriculteurs pour accéder à leur parcelle. Il est proposé de passer un coup de lame pour araser le chemin sur une trentaine de mètres, après accord des différents propriétaires.

- Isabelle Roussel rappelle les Journées du patrimoine qui auront lieu les 18 et 19 septembre. A cette occasion, la commune proposera une visite guidée du site castral à 15 h le samedi et le dimanche, et une visite libre de l'église les deux après-midi. En outre, un concert de musique irlandaise traditionnelle sera donné le dimanche à 17 h par le groupe Trotwood.

- Rentrée scolaire 2021-2022 : il y a 39 enfants inscrits parmi lesquels 11 au titre de Saint-Illpize, auxquels s'ajoutent 2 enfants en garde hebdomadaire alternée. Pour le transport scolaire des collégiens/lycéens, il n'y a cette année que 3 élèves inscrits.

- Sébastien Bonnaterre fait état de plaintes d'habitants de Tapon concernant le comportement d'une personne souffrant de troubles psychologiques. Dans la mesure où la sécurité des personnes n'est pas mise en jeu, il appartient à la famille de gérer cette situation.

- Isabelle Roussel informe le conseil que l'association L'arbre à histoires qui avait organisé deux balades contées au château cet été en propose gracieusement une version statique, à la salle polyvalente, un dimanche prochain à 15 h 30, à l'intention notamment des anciens de la commune. La date sera confirmée dès que possible.

- Gérard Barthomeuf demande que la conformité de certains travaux de restauration en cours soit vérifiée.

- Il est souhaité que les habitants s'abstiennent de mettre des pierres pour délimiter leur propriété, celles-ci pouvant constituer une gêne pour l'entretien du communal et pour certains véhicules.
- Sébastien Bonnaterre évoque la question des conteneurs à déchets dans les différents villages, la situation actuelle n'étant pas satisfaisante notamment en été où les conteneurs à déchets recyclables débordent de partout. Le Sictom n'envisage pas de collecte supplémentaire, en revanche des bacs peuvent être rajoutés. Il convient de faire un point sur le sujet pour le prochain conseil.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19 h 30.